

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI

REUNION DU 12 OCTOBRE 2006

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Bienvenue à cette assemblée générale du CLIS. Vous avez entre les mains le projet d'avis qui avait été vu la semaine dernière et un projet d'avis qui a été présenté par l'AEMHM. Je vous propose que nous analysions les deux.

Premier avis : je propose, si vous en êtes d'accord Monsieur le Vice-Président, que vous puissiez lire le projet d'avis sur lequel il y avait eu la dernière fois une discussion et puis ensuite nous parlerons du deuxième avis.

Avant de commencer, j'ai l'impression qu'il y a eu des difficultés en ce qui concerne le courrier. Nous avons adressé les convocations, celles-ci sont parties lundi, La Poste a dû les faire partir plus tard, de sorte qu'aujourd'hui, certains d'entre vous n'ont pas reçu de courrier.

M. Robert FERNBACH, Vice-président du CLIS

Montiers Sur Saulx et Gondrecourt ne l'ont pas reçue.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

C'est indépendant de ma volonté, je le regrette vivement. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Je le constate, mais cela me paraît difficile maintenant de pouvoir réagir.

Nous avons essayé par mail ou par appel téléphonique de prévenir tous les membres de l'assemblée générale.

M. Robert FERNBACH, Vice-président du CLIS

Il serait peut-être intéressant de faire le point sur les présents et les pouvoirs.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Vous avez raison, mais il risque d'en arriver après. Ce que je vous propose c'est qu'on discute des avis d'abord.

Monsieur FERNBACH, vous êtes d'accord pour lire le premier avis.

M. Robert FERNBACH, Vice-président du CLIS

D'accord. Suite à la dernière Plénière et en fonction des remarques qui ont été faites, voici la nouvelle mouture du projet d'avis.

Projet d'avis du CLIS sur la prolongation de l'autorisation de mener des recherches dans le laboratoire souterrain de Bure : le CLIS note, tout en déplorant qu'il n'y ait aujourd'hui qu'un seul laboratoire souterrain, que la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs stipule que les recherches doivent être poursuivies dans le laboratoire de Bure afin d'atteindre les objectifs du programme définis par le cahier des charges annexé au décret du 3 août 1999 autorisant l'ANDRA à installer et exploiter le laboratoire. Dès lors, le CLIS souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'étude des conditions de réversibilité (définition de la durée dont le point de départ doit être la date de fin d'exploitation d'un éventuel stockage et non celle de son autorisation, méthodes et techniques de surveillance du stockage en cours d'exploitation et après fermeture), ainsi qu'à la démonstration de l'absence de ressources géothermiques particulières ou exceptionnelles dans la région de Bure. Il demande que les conditions d'étude en laboratoire soient aussi proches que possible de celles qui seraient rencontrées en situation de stockage, notamment par l'analyse des interactions entre différents paramètres, par exemple chaleur et rayonnements, ou du comportement de l'environnement et ses réactions au creusement, à la construction d'ouvrages ou à la présence de colis contenant des déchets radioactifs. Des expérimentations à échelle 1 et la poursuite des études sur le long terme doivent permettre une modélisation plus fiable et une étude de sûreté la plus vraisemblable possible. Enfin le CLIS entend être informé de manière régulière et précise de l'avancement de l'ensemble des recherches menées par l'ANDRA à Bure ou dans d'autres laboratoires, y compris sur le conditionnement, et des résultats obtenus.

A cela, nous rajoutons la proposition complémentaire de Monsieur DOSE, député de la Meuse, qui demande que soit précisé que les études doivent avoir pour objet de conforter les recherches et non de conduire à la conception d'un stockage, ainsi que celle du CEDRA qui souhaite ajouter un domaine d'étude spécifique, connaissance sismologique et reconnaissance des failles, en analysant l'influence de failles régionales actives sur des failles secondaires situées dans la

zone de transposition, ainsi qu'une remarque générale sur la capacité ou non des études en laboratoire souterrain et des modélisations à prédire de manière sûre qu'un stockage de déchets radioactifs ne porterait aucune atteinte à la biosphère sur des centaines de milliers d'années, jusqu'à disparition de la radioactivité.

Voilà pour le premier projet.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Est-ce qu'il y a des commentaires à faire sur ce projet avant qu'on ne passe au deuxième ? Je vous propose de passer au deuxième projet d'avis. Monsieur FLEURY, vous pourrez le lire s'il vous plaît.

M. Jean-Marc FLEURY, Président AEMHM

Bonsoir à tous ceux que je n'ai pas pu saluer. Notre proposition est la suivante :

Etant donné que les conditions d'acceptation des conseils généraux de Meuse et de Haute-Marne ne sont plus respectées par la loi du fait de la suppression d'au moins un laboratoire sur le territoire national ; que le développement économique local est inexistant depuis la création législative du laboratoire il y a quinze ans ; que la réversibilité a été l'argument de base des pouvoirs publics pour convaincre les populations locales du bien-fondé de l'axe de recherche sur l'enfouissement en couches géologiques profondes, que cette réversibilité ne peut aujourd'hui dépasser le stade de quelques centaines d'années au regard de la durée de vie plurimillénaire des déchets nucléaires ; qu'aucun moyen ne permet aujourd'hui d'estimer la qualité de ressources géothermiques présentes dans le sous-sol de Bure ; que la remontée des radionucléides dans la biosphère est maintenant une certitude ; que les études en laboratoire souterrain et en modélisation ne peuvent pas de manière sûre prédire que l'enfouissement de déchets radioactifs ne portera aucune atteinte négative sur la biosphère et ce sur des centaines de millions d'années, jusqu'à disparition de la radioactivité de ces déchets ; et surtout que le débat public a montré un rejet très majoritaire de la voie de l'enfouissement par les populations et en particulier par les Meusiens et Haut Marnais, 60.000 d'entre eux exigeant un référendum sur le sujet. Pour toutes ces raisons et au nom du principe de précaution adossé à la constitution,

le CLIS demande l'arrêt immédiat de tous travaux à Bure et l'abandon pur et simple de la recherche sur la voie du stockage définitif.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Merci. Sur cet avis, y a-t-il des remarques, des questions, ou discussions ?

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Bonsoir. Je note qu'on n'est guère plus que la dernière fois, on est même un peu moins, et toujours les mêmes absents, toujours les parlementaires, les présidents de conseils généraux.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

On est comme la dernière fois.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Simplement, avant que chacun se détermine, chacun prendra ses responsabilités, je veux quand même rappeler la terrible phrase de l'ANDRA qui, nous, opposants, ne nous a pas surpris, mais ceux qui étaient dans la salle la dernière fois. Je vous rappelle que l'ANDRA en gros a confirmé ce qu'on disait, même si elle ne le dit pas comme nous : c'est bien chez nous à Bure, entre Meuse et Haute-Marne, qu'on se prépare, on ne parle quasiment plus de laboratoire, en vue de stockage. C'est donc bien chez nous qu'on se prépare à enfouir les déchets les plus dangereux au monde, c'est-à-dire qu'on va avoir le triste privilège si ça va au bout, mais l'histoire n'est pas écrite, d'être la plus grande poubelle nucléaire qui ait jamais existé au monde ; ce sera chez nous, avec tout ce que cela veut dire comme dangers, pour la santé, l'environnement, et bien entendu avec une croix sur les générations à venir, avec une croix sur le développement de la Haute-Marne et de la Meuse. Maintenant c'est clair et net, vous me connaissez je parle toujours franchement, plus personne ne pourra dire : « je ne savais pas ». Désormais, tout le monde sait ce qui nous attend si ça va au bout.

Deuxième chose, sur l'emploi, l'accompagnement économique. Je pense qu'il y a un bon nombre d'élus ici, faites les comptes ! Je vous l'ai dit et je le redis, pour les gens en haut lieu qui décident à notre place, nous valons en tout et pour tout

trente emplois : quinze aux archives AREVA en Meuse, quinze aux archives EDF en Haute-Marne en quinze ans. Voilà ce que vaut un territoire de Haute-Marne et de Meuse aux yeux de ceux qui prétendent décider à notre place. C'est-à-dire que nous ne valons rien pour eux, ils nous prennent vraiment pour des demeurés. Et j'espère que chacun d'entre vous aura ces chiffres parce que moi, je me rappelle qu'au Conseil Général de la Haute-Marne, on nous avait promis pas loin d'un millier d'emplois rien que pour la Haute-Marne, c'était extraordinaire ! Voilà, ça en fera quinze.

Et enfin, il y a quelque chose qui sera de toute façon incontournable quelle que soit la décision qu'on va prendre, ce sont les 60 000 Meusiens et Haut-Marnais qui ont signé, et c'est pas fini, la pétition citoyenne qui exige un référendum. Je le répète, nous ne sommes pas qualifiés, ni vous ni les opposants, pour décider à la place de 400 000 Meusiens et Haut-Marnais. Personne, à part ceux qui ont eu le courage de le mettre dans leur campagne électorale, n'a été mandaté par la population pour décider d'un sujet aussi grave à sa place. C'est une question de démocratie et je crois qu'on ne peut pas, à la trentaine qui est ici présente, décider pour des décennies et des centaines d'années, au nom de 400 000 habitants. De toute façon, les pouvoirs publics, Monsieur le Préfet puisque c'est vous qui les représentez, le gouvernement quel qu'il soit, seront obligés de toute façon d'en arriver à un référendum avant que ça ne dégénère. Parce que ne croyez pas que les opposants, ou les gens, vont laisser comme ça transformer leur terre de vie en poubelle nucléaire. 60 000 personnes ce n'est pas rien. Simplement, pensez-y bien parce que ces 60 000 personnes, de toute façon, vous donnent rendez-vous un jour ou l'autre et vous serez obligé de les consulter par référendum. Vous serez obligé !

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Qui souhaite intervenir ?

M. Franck THIEBLEMONT – CEDRA

Juste un petit rappel au niveau de la Loi BATAILLE. La Loi BATAILLE a été claire dès le départ. Il fallait faire un choix parmi quatre laboratoires et ce choix pour quoi faire ? Pour faire un enfouissement. Donc ceux qui ont essayé de défendre un peu leur chance en disant que ce ne serait peut-être pas sur nous que ça allait

tomber voient qu'il n'y a plus qu'un laboratoire. La Loi BATAILLE est claire, il y aura enfouissement. Donc nous, au CEDRA, on préfère dire non, pour nous et pour les générations futures, parce qu'on veut vivre en Haute-Marne, en Meuse et dans notre belle région.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Merci. Autre intervention ? Non. Combien y a-t-il de personnes présentes ? 36. Combien y a-t-il de pouvoirs ? 12 pouvoirs. 36 et 12 font 48.

Il y a deux avis. Je vous propose de voter soit pour l'un soit pour l'autre, à moins qu'il n'y ait d'autres propositions. Pas d'autres propositions ? On va appeler cet avis l'avis numéro 1, c'est l'avis du CLIS que nous avons étudié la dernière fois. On va appeler l'avis présenté par Monsieur FLEURY l'avis numéro 2.

Il devrait y avoir 48 voix exprimées. Ceux qui ont un pouvoir auront deux bulletins et on précisera les personnes qui ont un pouvoir. Nous sommes d'accord ? On va demander deux assesseurs, volontaires bien sûr. Monsieur BOUZON et Monsieur AUBRY. Vous comptez bien le nombre de personnes qui ont émargé s'il vous plaît. Comptez les pouvoirs. On est bien 48. On vous propose donc de procéder au dépouillement.

(dépouillement)

L'avis numéro 1 a obtenu 33 voix. L'avis numéro 2 a obtenu 15 voix. Merci.

Je propose que, au terme de ce vote, les deux avis soient adressés au Ministère avec le nombre de voix obtenues ainsi que les propositions complémentaires qui ont été formulées.

Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? Oui.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Oui c'est pas sur le résultat, il est ce qu'il est, c'est la démocratie. Simplement sur la convocation, il y a le règlement intérieur qui stipule que le secrétariat va se charger de préparer les réunions du CLIS en envoyant au moins 15 jours avant l'ordre du jour.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Sauf lorsqu'il s'agit d'une réunion extraordinaire.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Ce n'est pas spécifié dans le règlement intérieur

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

A l'occasion de la dernière réunion, le sujet avait été évoqué et vous étiez tout à fait d'accord pour qu'on convoque une autre réunion.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Dans les délais absolument, quinze jours. Mais ce n'est pas grave, le résultat est fait, ce n'est pas un problème. Deuxième chose, le règlement intérieur ne prévoit nulle part une réunion à huis clos. C'est donc illégal.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Attendez. J'ai de la jurisprudence. A partir du moment où vous sollicitez un avis de l'assemblée générale, vous avez parfaitement le droit de réunir uniquement l'assemblée générale pour discuter de son avis. Ensuite, vous pouvez tout à fait faire intervenir le public.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Le huis clos n'est pas prévu dans le règlement intérieur.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Peu importe.

M. Claude COLLIN, Nature Haute-Marne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous l'ai annoncé la dernière fois, je renouvelle ma décision, c'est-à-dire que j'arrête de travailler au CLIS. Cela fait maintenant six, sept ou huit ans, je ne sais plus. J'ai passé quelques années au bureau. Il y a eu de fortes engueulades avec Bernard FITOUSSI, le Préfet, ou avec Monsieur ALLEMEERSCH, mais cela n'a pas empêché qu'on a pu

toujours travailler, même si c'est sans résultat, ce qui est déplorable. En tout cas, je voulais souhaiter aux unes et aux autres une bonne continuation et merci de m'avoir accueilli parmi vous.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Moi je voudrais vous remercier de vos interventions qui ont toujours été frappées du sceau de la sérénité et du bon sens. Merci pour ce que vous avez apporté à la discussion, au dialogue et à la démocratie.

D'autres interventions ? Je vous en prie.

M. Jean-Marc FLEURY, Président AEMHM

Je voudrais poser une question, à savoir si vous avez des informations sur la mise en place du nouveau CLIS si je puis dire, avec la nouvelle présidence.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Vous dire quand ce sera mis en place, ce sera difficile. Ce que je peux dire, c'est que sur la base des informations dont dispose aujourd'hui le Ministère de l'Industrie, le projet de décret va partir pour faire en sorte que le CLIS puisse être installé si possible, je dis bien si possible, avant la fin de l'année. Vous avez vu que dans la nouvelle loi, il y aura dans le nouveau CLIS un certain nombre de collèges. Il y aura des élus nationaux qui seront désignés par leurs assemblées respectives et il y aura des élus locaux, de sorte que la composition du nouveau CLIS sera beaucoup plus large que celle d'aujourd'hui et beaucoup plus diversifiée.

Deuxième point : le CLIS aura la possibilité de se constituer en association. C'est une possibilité qui lui sera donnée. Je peux vous dire que ce sera soit un élu local, soit un élu national qui présidera le CLIS. Je pense qu'on tiendra compte du bilan qui sera effectué dans le cadre de ce CLIS pour essayer de faire en sorte que la discussion soit la plus large possible. Je sais qu'on va demander au CLIS de prendre des initiatives en matière de formation, en matière d'organisation de lieux de discussion, par exemple faire appel à des universitaires. Il aura les moyens qui lui permettront d'avoir une vision beaucoup plus panoramique du sujet et de pouvoir prendre des initiatives beaucoup plus larges. C'est une

volonté qui a été affirmée dans le cadre de la discussion au niveau des assemblées.

M. Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Si c'est un élu national qui préside, vous allez avoir des problèmes, ils ne sont jamais là.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Je pense que si quelqu'un est d'accord pour présider, il veillera à être là et à pouvoir présider lui-même. Vous connaissez bien les élus.

M. Franck THIEBLEMONT – CEDRA

Comme le disait Jean-Luc BOUZON, quel que soit le vote, je remercie toutes les personnes qui sont présentes. J'espère que Monsieur le Préfet aussi réitérera la nécessaire présence de tous les membres du CLIS pour délibérer et voter. J'espère aussi qu'il y aura des démarches de faites par voie de presse ou par courrier pour relancer la participation et je citerai Madame le Préfet de Haute-Marne en 1999 qui disait : *« Je reprends l'expression des générations futures, nous ne voulons pas que les scientifiques ou les politiques, ou l'entreprise nucléaire, tous seuls sans contrôle, décident »*.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

C'est pour cela que la composition sera élargie. Monsieur le Conseiller Général ?

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller Général de la Meuse

Un petit mot par rapport à la présence et à la participation des élus. Aujourd'hui, la réunion tombe bien mal par rapport au Conseil Général de la Meuse puisque nous étions en session. Sylvie a choisi de partir avant la fin. Moi j'ai choisi de partir aussi avant la fin mais un peu plus tard. En fonction de l'ordre du jour, on ne peut pas toujours être partout, donc je n'ai pas pu voter ici ce soir. Concernant le CLIS, l'article 18 de la loi nous dit que : *« il est créé auprès de tout laboratoire un Comité Local d'Information et de Suivi et de concertation en matière de recherche sur la gestion des déchets »*. Je me demande quelle est la concertation possible du CLIS, avec qui, sur la recherche ? Cela veut dire que,

quand on se concerta, notre point de vue peut aussi être pris en compte. Ce qui n'est pas le cas quand même objectivement ici pour l'instant. Est-ce que vous avez des informations également sur ce mot « concertation » qui a été rajouté par rapport à la loi de 1991 ?

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Je pense que le CLIS pourra inviter tout scientifique qu'il souhaite pour pouvoir débattre du sujet. Je pense qu'il sera amené, par exemple, à demander à l'ANDRA de lui faire le point des recherches. Il aura une possibilité véritable d'ouvrir le dialogue et d'engager des initiatives beaucoup plus que ce qui s'est fait ici.

M. Jean-Marc FLEURY, Président AEMHM

Je voulais dire un petit mot par rapport à la présidence du CLIS qui va changer. J'ai toujours dit, et au niveau de notre association nous avons toujours dit, que le fait que vous soyez, vous, désigné président nous posait problème parce qu'on trouvait que ce n'était pas normal et pas démocratique au sein d'une telle assemblée, mais je dirai, je l'ai toujours dit et je le redis encore aujourd'hui, vous étiez le représentant de l'Etat et vous assuriez la continuité de l'Etat. Moi je m'inquiète de la nouvelle présidence du CLIS. Je le dis aujourd'hui. Je m'inquiète de savoir si le nouveau président du CLIS sera disposé à entendre les opposants, à entendre notre voix. Est-ce qu'on aura encore la possibilité de s'exprimer ? Comptez sur moi bien sûr pour le faire, mais quand même je pense que là, il y a un vrai problème de démocratie. La désignation du nouveau président est pire que l'ancienne. C'est mon sentiment et vraiment, j'ai des craintes par rapport à la possibilité pour les opposants à continuer à travailler sereinement au sein du CLIS.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Je crois que les élus sont habitués à tenir des assemblées dans le cadre desquelles il y a des oppositions. C'est ça, la démocratie ! La démocratie, c'est être en mesure de faire dialoguer ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Je pense qu'il ne faut pas préjuger. Je pense qu'un élu est tout à fait en mesure de

mener à bien une discussion entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Je ne crains pas du tout cet aspect.

M. Jean-Marc FLEURY, Président AEMHM

A l'origine de ce projet, nous avons émis des craintes. Je vais prendre un exemple tout bête, la réversibilité qui à l'époque était présentée comme : on met un colis et on le reprend, quand on veut comme on veut. C'était ça la réversibilité, c'est ça la pilule qu'on nous a présentée. Nous avons toujours dit que c'était faux. Nous l'avons dit dès le début. Nous avons toujours dit que la réversibilité ne pouvait être que sur quelques centaines d'années maximum. C'était une de nos craintes, crainte fondée Monsieur le Préfet, avec le recul.

Aujourd'hui, quand j'é mets cette crainte de fonctionnement avec la nouvelle présidence, j'ai le droit de l'émettre et j'ai peur qu'elle soit aussi fondée que la première.

M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse – Président du CLIS

Nous pouvons clôturer là l'assemblée générale du CLIS. Merci. Je vous souhaite une bonne soirée. A bientôt.